

**AFFAIRE N° 2023/311**

**BUDGET PRIMITIF 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION  
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt et deux, le 06 décembre 2022 à 18 heures 30 minutes, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. Office de Tourisme communautaire Médoc Atlantique, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

Date de convocation	Mercredi 6 décembre 2023
Nombre de membres en exercice	32
Nombre de membres présents	21
Nombre de membres représentés	1
Nombre de votants	22

Vu les articles L133-7 et L133-8 du Code du tourisme ;

Et conformément à l'article 1 - Titre III des statuts de l'EPIC Office de Tourisme communautaire Médoc Atlantique,

Monsieur le Président informe que le budget préparé par la Direction de l'Office de Tourisme doit être présenté au Comité de Direction pour délibération avant le 15 avril 2024.

Monsieur le Président indique également que le budget délibéré par le Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Médoc Atlantique.

Dans le cadre de la présentation du budget primitif 2024 de l'EPIC Office de Tourisme communautaire Médoc Atlantique, Monsieur le Président précise que le budget 2024 a fait l'objet d'un débat d'orientation budgétaire lors du Comité de Direction du 23 novembre 2023.

Dans ce cadre et après présentation des éléments chiffrés du budget, Monsieur le Président précise que l'ensemble des recettes et dépenses d'exploitation et d'investissement s'équilibre à un montant de deux millions deux cent soixante deux mille quatre cent quatre vingt euros et deux centimes (2 262 480,02 €).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

		<b>EXPLOITATION</b>	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 218 740,01
		2 218 740,01	2 218 740,01
		+	+
<b>R</b>	<b>E</b>		
<b>P</b>	<b>O</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
<b>R</b>	<b>T</b>	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00
<b>S</b>	<b>S</b>	(si excédent) 0,00	0,00
		=	=
		<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b> (3)	2 218 740,01
			2 218 740,01

		<b>INVESTISSEMENT</b>	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	43 740,01
		43 740,01	43 740,01
		+	+
<b>R</b>	<b>E</b>		
<b>P</b>	<b>O</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
<b>R</b>	<b>T</b>	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00
<b>S</b>	<b>S</b>	(si solde positif) 0,00	0,00
		=	=
		<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	43 740,01
			43 740,01

		<b>TOTAL</b>	
		<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	2 262 480,02
			2 262 480,02

Monsieur le Président sollicite les membres du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique pour approuver la présente délibération. Après en avoir délibéré, le Comité de Direction décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés d'approuver la délibération 2023/311 'Budget primitif 2024.

**Délibération adoptée.**

Dit que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délais de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	22
POUR	22
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Président. **Laurent PEYRONDET**

